

# Publictionnaire

*Dictionnaire encyclopédique et critique des Publics*

---

## Prédicateur et son public

Stefano Simiz

Référence électronique

Stefano Simiz, Prédicateur et son public. *Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics*. Mis en ligne le 28 juin 2017. Accès : <http://publictionnaire.huma-num.fr/notice/predicateur-et-son-public/>.

Le *Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics* est un dictionnaire collaboratif en ligne sous la responsabilité du Centre de recherche sur les médiations (Crem, Université de Lorraine) ayant pour ambition de clarifier la terminologie et le profit heuristique des concepts relatifs à la notion de public et aux méthodes d'analyse des publics pour en proposer une cartographie critique et encyclopédique.

Accès : <http://publictionnaire.huma-num.fr/>

---

Cette notice est mise à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'utilisation commerciale - Pas de modification 3.0 France.

Pour voir une copie de cette licence, visitez <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/fr/> ou écrivez à Creative Commons, PO Box 1866, Mountain View, CA 94042, USA.



# Prédicateur et son public

---

À l'article « Prescher » de son *Dictionnaire universel* datant de 1690, Antoine Furetière (1690 : s.p.) propose cette définition : « Annoncer en public la parole de Dieu » ; puis il ajoute, comme « Jésus Christ a envoyé ses Apôtres prescher l'Évangile à toutes les nations ; il leur a enjoint de prescher sur les toits ce qu'il leur avoit enseigné en particulier ». Or, bien prêcher, cela ne s'improvise pas, car s'il doit être un *alter christus*, à son tour une figure évangélique, tout prédicateur chrétien ne possède pas le charisme nécessaire de manière innée. L'éloquence est l'affaire de tous ceux appelés à s'exprimer publiquement, tels les avocats puis les représentants et tribuns politiques à l'époque contemporaine, toutefois la gravité supposée supérieure de sa mission justifie que l'orateur sacré ne puisse faire l'économie d'une formation. Si une bonne partie de celle-ci s'acquiert par l'apprentissage au cours des années passées au séminaire, plus encore elle se perfectionne par la pratique et l'intériorisation de codes rhétoriques et éloquentes largement véhiculés. Le prêtre, pour s'en tenir à lui, est plus que l'homme des sacrements ou le détenteur d'un savoir religieux : il doit être un médiateur instruit et mémorisant son propos, abordable et sachant adapter son verbe et ses propos aux contextes, vivant ce qu'il annonce avec la gravité exigée d'un intercesseur terrestre, presque un modèle de sainteté. Pour garantir son œuvre orale, l'homme de la parole peut s'appuyer sur une longue tradition littéraire, notamment issue des *artes praedicandi*, forgée au Moyen Âge et décuplée *via* l'imprimerie à partir du XVI<sup>e</sup> siècle. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, Jean Gaichès (1711) est l'auteur d'un des nombreux manuels du bien prêcher (*Maximes sur le ministère de la chaire*), multipliant les conseils techniques quant à une gestuelle maîtrisée, une modulation efficace de la voix l'accompagnant, car tout compte dans la réussite d'un exercice demandant une grande attention, sa durée atteint en effet régulièrement 45 à 90 minutes.

Approcher la réalité oratoire destinée au public en historien, cela consiste à examiner le rapport créé/existant entre un discours à visée catéchétique (sermon, homélie), un lieu désigné pour délivrer cette parole sacrée (la chaire à prêcher) et un auditoire théoriquement composé de l'ensemble de la communauté des croyants. Engagé dans un office aussi important que périlleux – il parle au nom de Dieu et ne se prêche pas lui-même –, l'orateur doit justement garder à l'esprit que le public est son premier et même son seul horizon d'attente. Dès lors, comment se le représente-t-il et quelle réception ce dernier offre-t-il aux discours entendus ? Au fond, comment passe-t-on de l'auditoire attentif mais passif au public réactif et capable de s'enflammer ? C'est à cette quête du public, à son rôle et à son ressenti face à la prédication sur un temps long (de la fin du XV<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle) que s'intéresse cette notice.

## « L'invention » d'un public

Avec le triomphe des réformes religieuses du XVI<sup>e</sup> siècle, catholiques comme protestantes, une même habitude s'est prise de s'adresser aux foules depuis un meuble installé au cœur du sanctuaire plutôt qu'en plein air, situé à mi-hauteur. Ce n'est pas sans conséquence sur la conception que l'on a des auditoires. En effet, l'espace est aménagé et les meilleures places sont assises, installées au plus près de la chaire. Cette disposition est notamment matérialisée par la construction des bancs d'œuvre, réservés aux élites paroissiales et sociales, idéalement situés face à la tribune. Quant au reste du public il se regroupe tout autour, assis ou debout. La gravure et les peintures popularisent cette vision rêvée des sermons : elle n'est pas que photographie réelle de l'instant, bien plutôt une reconstruction du public selon l'idée que s'en font les organisateurs. Depuis les images des missions urbaines à l'air libre de Bernardin de Sienne, peintes par Sano di Pietro au XV<sup>e</sup> siècle jusqu'aux toiles anonymes contant le succès

des sermons de Lacordaire dans les cathédrales de Paris et de Nancy au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, la mise en scène contribue à présenter un public idéalisé : silencieux et nécessairement attentif, bien ordonné parfois aussi par la séparation rendue visible entre hommes et femmes – matérialisée par un parapet de démarcation sur les œuvres de Sano. L'image illustre l'incontestable triomphe de la chaire, mais elle nous éclaire aussi sur la manière dont le prédicateur envisage le public : un ensemble homogène auquel il pourrait s'adresser par des discours *a priori* pour tous, impression renforcée par les formules d'oralité et de convenance sans cesse répétées du type « Mes très chers frères ». Cela donne parfois le sentiment rapide que l'orateur s'adresse à un public unique, ni socialement indifférencié, ni spécifiquement ciblé, ni genré. Rien n'est plus faux, et l'avènement d'une pastorale par milieu prend évidemment en compte la diversité sociale en adaptant le propos aux groupes venus l'entendre. On ne prêche pas de la même manière devant la noblesse d'État, les élites économiques et marchandes des cités, les gens des campagnes, une assemblée féminine ou des groupes d'enfants. Chacun de ces maillons de la grande chaîne sociale est envisagé au prisme de sa responsabilité propre, de son devoir d'état. L'orateur a pour devoir de les y aider. Témoin de la vie parisienne dans les années 1780, Louis-Sébastien Mercier (cité *in* Brian, 2009 : s.p.) résume, presque par la caricature, le danger de manquer d'attention à ses auditeurs :

« Tel autre prédicateur prêche dans un faubourg de Paris ou dans un misérable village, un sermon qu'il a composé contre le luxe. Mes frères, dit-il en apostrophant un auditoire déguenillé, la sensualité de vos tables, ces mets recherchés, ces délicatesses voluptueuses qui réveillent vos sens engourdis et fatigués de plaisir [...]. Et il débite cela à de pauvres malheureux qui ne mangent le matin que du pain, du lard, des choux à l'eau et au sel. Que fait-il ? La répétition d'un discours qu'il prononcera le lendemain à Saint Roche, quartier de la finance ».

Le principe de toute annonce réussie de la foi exige donc un effort d'adaptation ainsi résumé dans un traité paru en 1713 à Paris, *Règles de la bonne et solide prédication* (p. 123) : « Proportionner son discours à la capacité des auditeurs ». À l'âge classique, on compte trois catégories de publics, celui de la Cour, celui de la ville et celui des campagnes. Excluons le cas particulier de la Cour qui disparaît progressivement, par exemple au gré des expériences politiques du XIX<sup>e</sup> siècle français, pour se concentrer sur les autres territoires humains. Dans des pays où la composante sociale est majoritairement rurale, ce qui dure en France jusqu'au premier tiers du XX<sup>e</sup> siècle, prédicateur des champs et prédicateur des villes sont confrontés à des publics aux attentes bien différentes. L'exceptionnelle rencontre entre deux figures de l'art oratoire du XIX<sup>e</sup> siècle, le curé d'Ars Jean-Marie Vianney et le dominicain Lacordaire, dans la paroisse du premier nommé, en mai 1845, résume la diversité de l'approche des publics, elle-même tributaire de la formation initiale de l'orateur. Chacun dit de l'autre combien il sait adapter son verbe à son auditoire. Pour le visiteur, devant ses ouailles, Vianney « a prêché comme un curé doit faire » (Boutry, 2004 : 338) ; c'est à dire simplement, sans effets de manche ou d'éloquence, et « il serait à souhaiter que tous les curés de campagne prêchassent aussi bien que lui » ; quant à Lacordaire, il est tout en retenue, « il ne se laisse aller à aucun mouvement oratoire, mais son grand esprit se trahissait malgré lui » (*ibid.* : 337), pourtant ses idées « privées de toute parure de style [...] paraissaient plus grandes et plus énergiques » (*ibid.* : 338). Et le bon curé de conclure le lendemain, « on dit quelques fois que les deux extrêmes se touchent. Ça s'est bien rencontré hier dans la chaire d'Ars. On a vu l'extrême science et l'extrême ignorance » (*ibid.*), mais, au total, les auditoires ont été mieux servis que jamais. À dire vrai, le style simple est partout recommandé et depuis longtemps, à l'image de la « petite méthode » chère à Vincent de Paul au XVII<sup>e</sup> siècle, à l'exemple aussi des sermons élaborés et inventés pour les peuples et nations non chrétiens des territoires lointains et missionnaires.

## **Forger et rejoindre les opinions publiques**

La puissance de la parole est grande, on la décrit parfois tranchante comme un glaive et elle peut non seulement forger une opinion publique, mais encore mobiliser voire enrôler les auditeurs dans une cause. Les exemples ne manquent pas, notamment en temps de crise majeure : la Guerre de Cent Ans, la révolte castillane des *comuneros* rejetant un nouvel ordre politique venu des Flandres sous Charles Quint (1520-1521), bien sûr les Guerres civiles et religieuses françaises (1562-1598 avec en particulier les sermons de la Ligue, puis les « nouvelles guerres de religion » de 1621 à 1629), de même que les temps de la Restauration (1815-1830) puis de la Monarchie de Juillet (1830-1848) fourmillent de prises de parole conçues comme clivantes, dont l'impact sur les foules et donc sur le déroulement des faits est certain. Il en est de même dans les débats internes aux confessions, ecclésiologiques et doctrinaux où le fidèle auditeur est, individuellement comme collectivement, pris à témoin : songeons à la complexe querelle janséniste et le tournant rigoriste des XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles, avec son cortège d'implications certes pastorales, mais aussi politiques, morales et économiques – lorsqu'il s'agit d'accompagner la licéité ou non du prêt à intérêt et, globalement, des usages de l'argent que l'extraordinaire développement de l'économie généralise. Informer et convaincre les opinions passe donc par un usage raisonné et militant de la chaire. Enfin, lorsque le temps est venu d'apaiser ou d'insuffler une nouvelle leçon politique, le verbe des orateurs est instrumentalisé et mis sous contrôle. C'est d'abord l'affaire de l'État et de la loi, comme lorsque Henri IV interdit de mettre le feu en chaire et de créer ce que les sources appellent des « tumultes », envoyant partout sévères directives et « prédicateurs du roi » afin de délivrer un message pacificateur, ou sous Guillaume III, nouveau souverain d'Angleterre à la suite de la Glorieuse Révolution de 1688-1689, encourageant les sermons d'avènement, puis les diffusant au plus grand nombre *via* l'imprimerie. La signature du Concordat de 1801 confirme l'autorité donnée à l'État en France de poursuivre les prêches les plus enflammés et les discours d'opposition, en particulier dans le cadre de la vive opposition entre monarchie et régime républicain née de la Troisième République après 1879. Avant la loi de Séparation de 1905 qui rend aux clergés leur liberté de parole, les préfets focalisent sur les errements ou « violences en chaire ». L'oraison prononcée par le dominicain Ollivier au cours de la cérémonie religieuse et publique autorisée à Notre-Dame par l'État à la suite du dramatique incendie du Bazar de la Charité de Paris en 1897, affirmant devant une foule saisie par la douleur et l'incompréhension de la mort de 125 innocents, dont de très nombreuses femmes, une justice divine immanente et le passage de « l'ange exterminateur », prix à payer dans une France républicaine, cause un scandale. Ministre des Cultes, Louis Barthou, doit se défendre au Parlement des attaques politiques l'accusant d'avoir couvert de son autorité une expression publique d'autant plus gênante qu'elle se fait sur le coup de l'émotion (cet exemple est développé par Lalouette, 2012 : 99-101). Tout à fait logiquement, les Églises aussi ont depuis leurs origines respectives tout intérêt à encadrer un exercice aussi crucial, et imposent la surveillance et l'examen des prédicateurs, les autorisant, les suspendant ou les interdisant selon les circonstances. Fort significative est également l'émergence d'une parole libérée et d'une forme de « sermon civique » devant contribuer à élaborer une religion nationale. Qui mieux que les prédicateurs, parmi les seuls habilités à s'exprimer et dont on exige la prestation du serment en 1791, pourrait soutenir cet effort ? Si le sermon s'est depuis longtemps risqué au domaine politique, cela n'est donc pas moins vrai du contraire.

Presque quotidiennement, nous mesurons aujourd'hui comme hier, ce besoin souverain d'examiner l'impact du contenu privé des prêches dans l'espace public. D'autant qu'avec le développement et le triomphe de nouveaux médias faisant fi de la distance pour nouer une autre relation directe *via* les ondes, sans contrainte spatiale, les enjeux se complexifient. Avec, dans l'ordre d'apparition chronologique, les prêches radiophoniques, télévisuels et les web-

sermons, il ne convient plus simplement de garder une oreille sur les mots formulés aux publics, mais aussi un œil ! Le rôle pionnier du Père Lhande dans l'espace radiophonique francophone, entre 1927 et 1934, est bien connu (Bocek-Valy, 2015). L'auditoire fugace d'un moment, ce public de l'immédiat rassemblé en un lieu, ne disparaît pas, mais il s'élargit grâce aux lectorats et les auditeurs sont, dans leurs espaces privés, à l'écoute de « l'Évangile par-dessus les toits » (Bonafoux-Verrax, 2004 : 407). Si l'émetteur reste unique, les récepteurs sont démultipliés et un tout autre public se crée. Les conséquences de cette nouvelle forme de médiation sont considérables puisque le ton de la causerie religieuse, sa durée, son style changent. Certes, « à travers son micro, le Père Lhande traite son immense paroisse invisible de sans-filistes comme un bon curé de campagne traite ses fidèles » (*ibid.* : 408), mais il ne les voit pas et l'interpellation s'en trouve bouleversée. D'autant que le sermon se fait plus conférence, à la manière de celles organisées à Notre-Dame de Paris – depuis 1835 –, diffusée *via* les ondes de différentes radios ou télévisions (en France la chaîne KTO), et qui se met en quête d'un public élargi, au-delà du cercle choisi des fidèles. L'instruction religieuse n'est plus uniquement assurée par des clercs – par ailleurs de moins en moins nombreux – puisque des laïcs s'expriment au nom de compétences reconnues ; elle se fait information, rencontre, dialogue et, pourquoi pas, conquête culturelle de l'autre. La technique transforme bien la geste prêchée, met fin au monopole clérical pour celui plus ouvert de croyant, et vient affronter d'autres oralités présentes dans l'espace public, concurrentes voire dominantes en terme d'audience.

Ajoutons le souci partagé, tant par l'orateur que l'auditeur, de prolonger le temps de l'enseignement par différents supports : sous l'Ancien régime et au XIX<sup>e</sup> siècle, cela passe prioritairement par une mise par écrit et traitement imprimé des meilleurs discours. Notre connaissance des ténors de la chaire que sont Calvin, les Bourdaloue, Bossuet et Massillon hier, mais aussi les grandes voix éteintes du passé (saint Augustin, saint Bernard...), doit beaucoup à l'imprimerie, en particulier, pour les plus anciens, aux travaux d'édition de l'abbé Migne au XIX<sup>e</sup> siècle. L'écrit reste évidemment accessible à tous publics, les sites internet y contribuent amplement, mais s'y ajoutent l'enregistrement, sur microsillon (le Père Lhande était relayé par disque, la TSF étant moins répandue dans les foyers que le phonographe) et en podcast. Car l'appétence et l'attention des publics ne se dément pas.

### **Le public, auditeur et censeur de la prédication**

L'adéquation requise entre une offre soignée et une demande exigeante est un gage de succès. Le public doit être envisagé dans sa capacité, dans son histoire et ses traditions, dans sa réalité quotidienne enfin. Le pasteur genevois engagé Georges Casalis (1917-1987) confiait qu'avant de prêcher il écoutait volontiers la radio afin d'imprégner l'explication à venir du message évangélique des soucis actuels. Sans ce réflexe d'inculturation, estimait-il, l'auditeur ne serait remis pleinement ni dans le monde ni dans son temps. Si cette modalité de préparation et de prise de parole peut fonctionner, *a contrario* l'inadéquation de la prédication aux oreilles présentes n'a que des effets négatifs sur l'assistance : celle-ci subit le discours censé éveiller son for intérieur et tenir en haleine sa quête, s'assoupit parfois ou ne se déplace plus au-delà d'une première écoute. Tribunal de l'opinion, le public s'érige alors en arbitre de l'éloquence et classe les sermonnaires selon leur qualité. Les nombreux écrits du for privé, notamment les diaires ou journaliers tenus par des particuliers, abondent en exemple « où l'auditeur prend la plume pour garder le souvenir des paroles entendues » (Brian, 2004 : 358). Chez le maître-charpentier rémois Jean Pussot entre 1570 et 1620 (Buridant, Simiz, 2008), l'apothicaire langrois Africain Senault après 1600 (Viard : 2007) l'homme de loi parisien Olivier Lefèvre d'Ormesson au milieu du Grand Siècle (Brian, 2004 : 359-365), ou encore dans le célèbre journal londonien rédigé par Samuel Pepys, la mémoire du sermon est bien vive (*ibid.* : 365). Il est en effet rare que ces rendez-vous soient omis dans la collecte de temps forts du

calendrier : aller au sermon est autant un geste de dévotion, une obligation morale rappelée par les clergés, qu'une pratique sociale et rituelle, parfois même un véritable spectacle. À Paris, où passer d'une paroisse à l'autre, d'une église à un couvent est monnaie courante, une publication paraît depuis le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle et annonce pour l'année en cours les prédicateurs retenus et les lieux et dates de leur prestation. Faisons mémoire aussi des passages connus de Madame de Sévigné décrivant la presse aux sermons du jésuite Bourdaloue au XVII<sup>e</sup> siècle, orateur à succès dont le nom est également associé à un petit vase de commodité qui permettait de satisfaire à des besoins naturels sans devoir quitter un emplacement si difficilement obtenu...

En écrivant dans un passage célèbre de ses *Caractères* que « l'orateur plaît aux uns, déplaît aux autres, et convient avec tous en une chose, que, comme il ne cherche point à les rendre meilleurs, ils ne pensent pas aussi à le devenir », La Bruyère (1688 : 258) ne fait pas que blâmer le carriérisme des hommes de la parole. Il regrette aussi l'attitude trop respectueuse du public, venu entendre une pièce d'éloquence et assister à un spectacle très apprécié dont il ne perçoit ni le vrai sens, ni l'utilité profonde. Au fond, il n'est guère animé par le désir d'en grandir spirituellement et de se convertir. Ce n'est pas toujours le cas. L'auditoire fait souvent la preuve d'un esprit critique et, lorsqu'il s'intéresse à l'orateur, il distingue entre celui digne de sa charge, instruisant par l'exemple et le juste propos, et son contre-exemple, celui qui a failli. Une courte anecdote survenue au terme du Concile de Trente, nous sommes en 1563, mérite d'être rapportée. Un grand prédicateur vient de s'exprimer majoritairement aux clercs rassemblés, mais une « bonne vieille » s'est glissée dans l'assistance. Lorsqu'elle repart, un homme lui demande si la prédication a été faite, et celle-ci répond malicieusement « *Dicta est, non facta* » (Simiz, 2015 : 217) !

Si attirer du public est le signe incontestable du succès – les auditeurs lient en effet la réussite d'un discours au nombre de présents –, alors le constat de chaises vides est un violent camouflet infligé à celui qui ne donne pas satisfaction. L'auditoire n'est non seulement en rien passif, mais il possède et s'arroge de plus en plus le pouvoir d'évaluer la performance. Le charpentier Pussot distinguait entre 1610 et 1620 ainsi les bons prédicateurs selon leur capacité à ouvrir aux oreilles les portes du Ciel, les meilleurs donnant « de merveilleuses instructions plus angeliques que humaines », des « sermons, dis-je, plus divins que humains » (*ibid.* : 224). Mais que l'orateur oublie sa mission et alors les publics, comme les autorités de contrôle, les stigmatisent à leur tour. Une chose est de le faire de retour chez soi, en saisissant sa plume, ou de le dénoncer à qui de droit, une autre est de la manifester directement. En effet, aucun texte ne règlemente la réaction du public en cours de discours, tout simplement parce qu'elle n'est ni envisagée ni souhaitée. Au cours de la crise janséniste, à Luçon, en 1743, le gouverneur du lieu s'adresse au public alors qu'un orateur contesté est déjà en place, lui intimant l'ordre de ne pas l'interrompre mais plutôt de sortir de l'église dès à présent, leçon qu'il s'applique aussitôt à lui-même. Un prédicateur n'est pas un avocat au prétoire, sans cesse confronté à la contradiction, aussi l'interrompre ou le chahuter relève incontestablement de la transgression. Le célèbre curé de Cucugnan que nous font connaître les *Lettres de mon moulin* d'Alphonse Daudet (1869), adapté au cinéma par Marcel Pagnol, peut s'adresser sans voile à ses ouailles lorsqu'il narre sa visite en rêve du Paradis et du Purgatoire où ils seraient absents, car c'est en Enfer qu'ils les voient ; comme ses auditeurs le connaissent et l'apprécient, beaucoup vont se confesser à la suite. Mais qu'en temps moins ordinaire un orateur se risque à nommer quelqu'un, à désigner du doigt ou à juger collectivement un groupe, voire à proférer un message qu'on ne veut entendre, alors la situation dégénère. Lorsque les Verdunois tirent de sa chaire le chanoine théologal Payen en 1717, sous les « huées du peuple » précise un témoin, c'est parce qu'il s'apprête à signifier l'engagement de son évêque dans le camp des opposants à la volonté royale. Mal mené physiquement « il en fut quitte cependant pour la peur » (*Journal de ce qui s'est passé à*

*Verdun depuis 1717*, cité in Simiz, 2015 : 294). Il fait donc suggérer que c'est le poids additionné des censeurs ecclésiastiques et du public qui explique une bonne partie des tensions. Objet central des sermons, ce dernier en devient un acteur remarquable.

---

## Bibliographie

Bocek-Valy, E.-M., 2015, *Pierre Lhande (1877-1957) et le corpus des Radio-sermons aux origines de la radiophonie*, thèse en théologie, Université de Lorraine.

Bonafoux-Verrax C., 2004, « Le Père Lhande (1877-1957), pionnier de la prédication radiophonique », *Revue des sciences religieuses*, 78, 3, pp. 401-416.

Boutry P., 2004, « Le prédicateur des villes et le prédicateur des champs : Lacordaire à Ars (4 mai 1845) », *Revue des sciences religieuses*, 78, 3, pp. 335-367.

Brian I., 2009, « La parole des prédicateurs à l'épreuve de la Révolution », *Annales historiques de la Révolution française*, 355, pp. 25-48. Accès : <http://ahrf.revues.org/10713>.

Brian I., 2014, *Prêcher à Paris sous l'Ancien Régime, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Classiques Garnier.

Buridant J., Simiz S., éd., 2008, *Journalier de Jean Pussot maître-charpentier à Reims (1568-1626)*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion.

Daudet A., 1869, *Lettres de mon moulin*, Paris, J. Hetzel.

Furetière A., 1690, *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots français tant vieux que modernes et les termes de toutes les sciences et des arts*, La Haye/Rotterdam, A. et R. Leers.

Gaichiès J., 1711, *Maximes sur le ministère de la chaire*, Paris, D. Beugnié.

La Bruyère, 1688, *Œuvres complètes*, t. 2, *Les Caractères*, Paris, Plon, 1872.

Lalouette J., 2012, « Parler de Dieu après une catastrophe. L'exemple de prédicateurs catholiques après l'incendie du Bazar de la Charité (4 mai 1897) », *Histoire urbaine*, 34, pp. 93-110.

*Règles de la bonne et solide prédication, tirées de l'Écriture Sainte et des Pères de l'Église. Ouvrage utile à toutes les personnes qui veulent annoncer la parole de Dieu, ou l'écouter avec fruit*, 1713, Paris, A. Chrestien.

Simiz S., 2015, *Prédication et prédicateurs en ville, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion.

Viard G., 2000, « Un dévot à l'écoute des prédicateurs : Africain Senault, apothicaire langrois », *Revue de l'histoire des religions*, 17, 3, pp. 429-441.